

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 4 février 2025,

L'Agence régionale de santé Normandie et la Ville de Saint-Lô s'engagent en faveur de la prévention en nutrition-santé

L'Agence régionale de santé (ARS) Normandie et la Ville de Saint-Lô ont signé ce mardi 4 février la charte d'engagement du Programme national nutrition santé (PNNS), qui permet de valoriser les actions de prévention de la santé en nutrition portées par la collectivité et les acteurs du territoire auprès des habitants.

La nutrition, avec les deux volets indissociables que sont l'alimentation et l'activité physique, constitue un enjeu majeur de santé publique pour prévenir le surpoids et l'obésité, et constitue un levier de prévention et de thérapie pour l'ensemble des maladies chroniques.

L'une des 12 actions prioritaires du Projet régional de santé 2023-2028 vise à agir collectivement sur les déterminants de santé publique, ce qui passe notamment par le développement de la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie. De même, le Contrat local de santé porté par Saint-Lô Agglo vise à favoriser l'émergence d'un parcours « nutrition santé » sur le territoire.

Dans ce cadre, Emmanuelle Lejeune, maire de Saint-Lô, et Yoann Bridou, directeur départemental de l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie dans la Manche, ont signé mardi 4 février la charte d'engagement du Programme national nutrition santé (PNNS). Cette signature intervient à la suite du diagnostic et du plan d'action réalisé par l'Atelier Santé Ville de Saint-Lô.

Un engagement conjoint des acteurs en faveur de la nutrition et de la santé sur le territoire

Lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition.

En agissant sur les différents leviers de la nutrition (l'alimentation, l'activité physique dont les mobilités actives (marche, vélo), et la lutte contre la sédentarité), la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes dont souffre la population, comme les maladies cardiovasculaires, de nombreux cancers, l'obésité, le diabète, etc

La charte d'engagement du Programme national nutrition santé permet de valoriser les actions de prévention de la santé en nutrition portées par la collectivité et les acteurs du territoire auprès des habitants.

La labélisation obtenue permet aux acteurs de faire reconnaître leur démarche et leurs actions. Ainsi, chaque signataire de cette charte s'engage à promouvoir les repères et recommandations du PNNS en mettant en œuvre tous les ans une ou plusieurs actions dans un ou plusieurs domaines d'intervention.

Pour en savoir plus : [Labélisation PNNS | Agence régionale de santé Normandie](#)

Le Programme national nutrition santé à Saint-Lô

À Saint-Lô, l'Atelier Santé Ville a constitué un comité de pilotage autour du PNNS. Un état des lieux collaboratif a été réalisé avec les acteurs du territoire.

L'état des lieux met en avant de nombreuses actions portées sur Saint-Lô par différents acteurs du territoire.

Première commune de la Manche à signer la charte Ville - PNNS, la Ville de Saint-Lô s'engage à :

- Renforcer les actions à destination des enfants (sur le temps scolaire et périscolaire) et des jeunes (au sein des quartiers et lieux d'accueil fréquentés, associations sportives...);
- Améliorer la qualité de la distribution de l'aide alimentaire à destination des personnes précaires. D'avril à octobre lors des distributions de la Banque Alimentaire, le CCAS complète l'offre par des légumes de saisons achetés auprès d'un maraicher de l'agglomération complétée par du pain et des œufs. Des ateliers de préventions et de dégustations sont mis en place lors des distributions de l'aide alimentaire ;
- Mener des ateliers de prévention du bien vieillir (prévention à la perte d'autonomie, manutention, activité physique adaptée...);
- Accompagner les associations et les professionnels dans leurs actions en faveur du « Manger, bouger » sur le territoire ;
- Favoriser l'activité physique dès le plus jeune âge ;
- Organiser des événements sportifs pour promouvoir l'activité physique et limiter la sédentarité ;
- Proposer des outils afin de sensibiliser les habitants.